



# TERMES DE RÉFÉRENCE

ADOPTÉS PAR LES MEMBRES FONDATEURS

# MODALITÉS D'ADHÉSION ET D'ADMISSION

---

Pour faire partie de la Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire, il est possible d'être membre, membre-associé ou partenaire. Vous trouverez ci-dessous les conditions détaillées pour chaque statut.

## ► Membres

Selon la partie III "Engagements des acteurs signataires" de la Charte pour une Coalition internationale des réseaux intercontinentaux de l'économie sociale et solidaire, la Coalition internationale de l'économie sociale et solidaire (CIESS) est ouverte à l'adhésion de tous les acteurs économiques de la même communauté d'intérêt et qui sont de même nature, à savoir être :

- Organisations basées sur des membres dont les membres sont partiellement ou totalement des organisations de l'ESS ;
- Organisations basées sur l'action et le plaidoyer.
- Réseaux ou organisations d'ESS à dimension internationale présents au moins sur deux continents.

### ***Modalités d'admission des membres***

Toute organisation répondant à l'ensemble des critères ci-dessus peut demander son adhésion en envoyant une lettre adressée au Secrétariat de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire.

La décision d'admission de nouveaux membres sera votée à la majorité des membres de la Coalition.

L'adhésion implique la signature de la Charte pour une Coalition internationale des réseaux intercontinentaux de l'économie sociale et solidaire et des Termes de référence.

## ► Membres-associés

Les organisations de l'ESS qui ne peuvent prétendre au statut de membre peuvent être membres-associés de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire. Dans leur domaine d'expertise, elles contribuent au développement des activités de la Coalition.

Dans un esprit de collaboration et de transparence, les membres-associés peuvent participer aux réunions régulières de la Coalition en tant qu'observateurs (ce qui signifie qu'ils n'ont pas le droit de vote).

### ***Modalités d'admission des membres-associés***

Pour être membre-associé de la Coalition Internationale, vous pouvez adresser une lettre au Secrétariat de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire expliquant votre intérêt à rejoindre la Coalition.

La décision d'admission de nouveaux membres associés sera votée par les membres de la Coalition.

Être membre-associé de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire comporte des engagements moraux avec la reconnaissance des objectifs de la Coalition et d'aucune compétitivité quant aux activités menées.

### **► Partenaires**

Les partenaires de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire sont des organisations de l'ESS ou des institutions qui collaborent étroitement et stratégiquement avec les membres de la Coalition sur des activités spécifiques, ou pour une période limitée.

## **MODÈLE DE GOUVERNANCE**

---

Le processus décisionnel de la Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire est basé sur le consensus avec une gouvernance de type horizontal. Cependant, seuls les membres à part entière de la CIESS ont un droit de vote.

La Coalition Internationale de l'économie sociale et solidaire se réunit lors de réunions mensuelles régulières. Les discussions internes sont ouvertes aux seuls membres votants. Toutes les autres discussions stratégiques concernant les activités de la Coalition sont ouvertes à tous (membres, membres-associés et partenaires).

## **SECRÉTARIAT**

---

Un secrétariat sera créé sur la base d'une rotation annuelle entre tous les membres de la Coalition Internationale, en fonction de la capacité en personnel du secrétariat du membre.

Le secrétariat disposera d'un poste à temps partiel qui sera partiellement financé (20% ETP) par le budget de la Coalition.

Le Secrétariat sera financé par les contributions des membres de la Coalition. Chaque organisation membre versera annuellement un maximum de 3000 euros (trois mille euros) afin de financer les coûts de fonctionnement du Secrétariat de la Coalition. Les coûts liés aux voyages et aux activités seront supportés par chaque organisation séparément.

## **Compétences du Secrétariat**

Le Secrétariat supervisera la création des organes de décision de la Coalition Internationale. Il sera notamment chargé d'organiser les réunions régulières et les rencontres annuelles des membres, membres-associés et partenaires.

Il soutiendra et encouragera également la mise en œuvre des objectifs de la Coalition Internationale, détaillés dans la partie II "Objectifs de la Charte" de la Charte pour une Coalition Internationale des réseaux intercontinentaux de l'économie sociale et solidaire, à savoir :

- Rassembler, renforcer et élever le profil d'une communauté d'acteurs de l'ESS.
- Approfondir les efforts de plaidoyer pour la reconnaissance de l'ESS.
- Promouvoir l'économie sociale et solidaire comme un domaine d'activité économique qui doit être reconnu et qui est utile pour la mise en œuvre des ODD.

## **DOMAINES D'ACTION ET ACTIVITÉS COMMUNES DE LA COALITION INTERNATIONALE DE L'ESS**

---

Pour la période 2021-2022, la Coalition Internationale de l'ESS a construit un plan d'action qui se concentrera sur trois (3) axes principaux :

- Le processus de plaidoyer lié à l'inclusion de l'ESS à l'ordre du jour de la 110ème Conférence internationale du travail en juin 2022.
- Le processus de plaidoyer pour une résolution de l'ONU sur l'ESS (en coordination avec l'UNTFSSSE)
- La promotion de l'engagement des acteurs de l'ESS relatif à la mise en œuvre des ODD (avec la soumission de la création d'un nouveau groupe de parties prenantes pour les OESS au Forum Politique de Haut Niveau – High Level Political Forum).

La Coalition a également défini deux (2) activités transversales et complémentaires :

- Communication (avec l'objectif d'être facilement identifié)
- Renfort des liens avec d'autres instances internationales (tels que les membres et les observateurs de la Taskforce).

## **CONTACT:**

secretariat@internationalcoalitionsse.net